

**Procès-verbal Conseil d'établissement
Séance extraordinaire
19 janvier 2023
École du Boisé-Fabi
Local 208 (Roxanne) – 18h30**

Membres	Prés	Abs	Membres	Prés	Abs
Marie-Ève Duquette (présidente)	X		Maxime Gagnon		X
Julie Parenteau		X	Caroline Gingras		X
Audrey Giguère	X		Roxanne Tétrault	X	
Marie-Pascale Saint-Jacques	x		Sonia Tremblay	X	
Maud Coussa-Jandl	X		Martine Beaudoin	X	
Marie-Christine Anctil (substitut)	X		Catherine Brière (substitut)	X	
Sébastien Rodrigue (direction)	x		Vicky Bernier (substitut)		x

Ajout : Cindy Lavigne-Leblanc

Point à discuter	Temps	Documents
1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE	5 min.	18 h 32
1.1 Mot de bienvenue et validation du Quorum	2 min.	Marie-Eve explique l'ordre du jour de la rencontre
1.2 Adoption de l'ordre du jour	2 min.	Il est proposé par Cindy et appuyé par Martine l'adoption de l'ordre du jour.
2. OBJETS D'ADOPTION		
2.1 Budget 2022-2023	60 min.	Présentation sommaire du budget 2022-2023. Présentation d'un budget équilibré. Survol des prévisions budgétaires. Budget de fonctionnement, Revenus : explications des revenus par la fondation (tapis de yoga, sorties en montagne, budget pour jeux dans les classes) Dépenses : survol du budget prévisionnel, les prévisions des dépenses ressemblent sensiblement aux dépenses réelles de 2021-2022. Explication des prévisions des mesures. Service de garde : la subvention du ministère vient équilibrer le total. Période de questions Question sur la masse salariale : Audrey demande comment on détermine la dépense lorsqu'on remplace un enseignant par un remplaçant. Les remplacements sont assumés par le CSSRS dans une enveloppe budgétaire centralisée. L'école était déficitaire de 6182\$ dans l'année 2021-2022 et a été bien absorbé dans le budget 2022-2023.

		<p>Question sur les surplus : le dossier sur la gestion des surplus suit son cours à la direction générale du centre de service, puisque ce n'est pas avantageux pour l'école d'avoir un surplus puisqu'on ne récupère pas cet argent, alors qu'un léger déficit serait plus avantageux pour les écoles. Cette méthode est remise en question.</p> <p>Marie-Christine propose, appuyée par Catherine, l'acceptation du budget.</p> <p>Martine a proposé la levée de l'assemblée, appuyée par Cindy.</p>
3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE		19 h 19

Documentation :

[I-13.3 - Loi sur l'instruction publique \(gouv.qc.ca\)](#)

[Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Signatures :

Marie-Ève Duquette, présidente

Sébastien Rodrigue, directeur